

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-14

S.A. PROMOLOGIS DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DE TULMONT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la construction de 37 logements, lotissement la Bournaguèse à Saint-Etienne de Tulmont.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 6 345 207 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	1 530 515 €
* Prêt PLUS travaux	3 795 433 €
* Subvention Etat	81 400 €
* CIL	130 000 €
* EDF-GDF	5 550 €
* Fonds propres	802 309 €
Total	6 345 207 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 5 325 948 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	1 530 515 €
Montant garanti	1 071 360,50 €
Taux d'intérêt actuariel	4,60 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

* Prêt PLUS travaux	
Montant	3 795 433 €
Montant garanti	2 656 803,10 €
Taux d'intérêt actuariel	4,60 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 3 728 163,60 € soit 70 % d'un montant global de 5 325 948 €, la commune de Saint-Etienne de Tulmont se portant garante à hauteur de 30% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 29 mai 2008.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-14

S.A. PROMOLOGIS

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DE TULMONT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour la construction de 37 logements au lotissement « la Bournaguèse » à Saint-Etienne-de-Tulmont, la garantie du département à hauteur de 70 % soit 3 728 163,60 €, de deux prêts d'un montant global de 5 325 948 €, aux conditions susvisées ;
- Précise que la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Précise qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,